



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Contrat dépendance équitable

Question au Gouvernement n° 137

Texte de la question

CONTRAT DÉPENDANCE ÉQUITABLE

Mme la présidente . La parole est à Mme Stella Dupont.

Mme Stella Dupont . Permettez-moi tout d'abord de témoigner de mon soutien plein et entier aux 1 254 salariés de Michelin concernés par la fermeture des sites de Cholet et Vannes. (*M. Antoine Léaument applaudit.*)

En 2019, le rapport Libault considérait le modèle français du grand âge « à bout de souffle ». Je le constate dans les Ehpad et les services à domicile du Maine-et-Loire...

M. Pierre Cordier . Dans les Ardennes aussi.

M. Thibault Bazin . Ainsi qu'en Meurthe-et-Moselle.

Mme Stella Dupont . De nouvelles coupes budgétaires sont envisagées, affectant directement les conditions de travail des professionnels, et la qualité de vie des résidents et des personnes dépendantes à domicile.

Je tiens à rendre hommage à toutes ces femmes et tous ces hommes qui accompagnent nos aînés dans des conditions que l'on sait difficiles. (*Applaudissements* sur quelques bancs des groupes EPR, DR et LIOT.) Pour attirer et fidéliser ces professionnels qualifiés, il est essentiel de revaloriser leurs métiers. Malgré les mesures déjà prises, telles que la création de la cinquième branche de la sécurité sociale, l'augmentation des investissements dans les Ehpad ou les revalorisations salariales consécutives au Ségur de la santé, nous n'avons pas réussi à surmonter la crise. Les financements demeurent insuffisants. Or il est urgent d'agir : notre système devra investir beaucoup d'argent, non seulement pour s'adapter aux évolutions démographiques, mais aussi pour améliorer la qualité des services et alléger leur coût pour les familles.

Le financement de la dépendance doit toujours reposer sur la solidarité nationale, j'en suis convaincue. En raison de l'écart croissant entre les besoins et les contraintes budgétaires, il est néanmoins nécessaire d'explorer rapidement de nouvelles solutions. Le Comité consultatif du secteur financier suggère de créer un contrat dépendance solidaire qui fonctionnerait de manière équitable, avec une gouvernance collégiale. La large généralisation de ce contrat permettrait de partager les coûts afin de garantir une couverture suffisante en cas de perte d'autonomie.

Monsieur le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, quelle est la position du Gouvernement vis-à-vis de cette proposition à laquelle votre prédécesseure, Mme Vautrin, s'était montrée ouverte ? Quand pourrions-nous y travailler ensemble ? Nous devons trouver des financements supplémentaires, il y a urgence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et LIOT.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes en situation de handicap.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, *ministre déléguée chargée des personnes en situation de handicap* . Je vous prie d'excuser Paul Christophe, retenu au Sénat. Je m'exprimerai au nom du ministère des affaires sociales. Je salue pour leur engagement et leur dévouement les personnes qui travaillent auprès de nos aînés dans des conditions parfois très difficiles. Nous partageons votre constat de la situation financière du secteur, en particulier des Ehpad. Le rapport Libault pointait le problème dès 2019 et proposait qu'une fois amortie, la CRDS soit transformée en une contribution pour nos aînés. Le covid, avec ses conséquences sur la dette sociale, a rendu cette proposition caduque.

M. Jérôme Guedj . Il ne fallait pas affecter la dette covid à la Cades !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, *ministre déléguée* . Nous devons trouver d'autres solutions. Chaque année depuis 2019, de nombreux efforts ont été fournis pour trouver des financements complémentaires, renforcer les effectifs des Ehpad, augmenter les rémunérations – vous avez mentionné le Ségur. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale en discussion prévoit de consolider les financements dédiés au grand âge, notamment en fusionnant les sections soins et dépendance dans les Ehpad. Seulement, vous avez raison, ces solutions ne permettront pas de résoudre complètement le problème et la proposition de création d'un contrat dépendance solidaire est intéressante. Le ministre souhaite l'étudier de près, il est disposé à le faire avec le Parlement pour que nous trouvions collectivement des solutions. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Données clés

Auteur : [Mme Stella Dupont](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 137

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Personnes en situation de handicap

Ministère attributaire : Personnes en situation de handicap

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 novembre 2024